



APPEL D'OFFRE RELATIF AU COMMERCE ARTISANAL

La commune d'Excenevex souhaite développer un espace dédié aux fabricants et artisans locaux. Notre territoire est riche d'initiative et de développement ; la commune souhaite accompagner ces projets. Elle lance donc un appel d'offre dans le but d'autoriser l'occupation d'une partie du domaine public du parking de la plage. Celui-ci sera aménagé avec des chalets à des fins commerciales plus précisément à des artisans locaux.

Description de l'emplacement et modalités d'exploitation :

Parking aménagé de chalets de dimension d'environ 9 m2

✓ **Localisation** Parking plage

d'Excenevex

✓ **Période et durée d'utilisation**

La location des chalets se fera du 15/06/2021 au 30/09/2021 non reconductible.

Une place de parking sera attribuée à chaque commerçant moyennant 30 € la saison.

Caution demandée : 1000 €

✓ **Exclusion**

Les structures et la vente de nourriture et boissons seront interdites.

Seule la vente, liée à l'activité de l'artisan, sera tolérée.

2- Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidats devront envoyer ou déposer une candidature complète à la mairie d'Excenevex au 81 Rue des Ecoles 74140 Excenevex, par clé USB ou dossier.

Sur l'enveloppe, faire figurer de manière très lisible : « APPEL D'OFFRE DE COMMERCE ARTISANAL, NE PAS OUVRIR »

La date limite de réception des offres est fixée au 15 avril 2022 à 14h30.

Toute offre reçue passée ce délai sera déclarée irrecevable par la commission d'appel d'offre.

✓ Documents à fournir :

- Le descriptif de l'activité et les articles mis en vente
- L'aménagement, la décoration
- Horaires d'ouverture
- Le loyer proposé à la commune pour la durée estivale qui ne pourra être inférieur à 300€
- La police d'assurance RC
- Extrait K-bis
- Extrait du casier judiciaire de l'entreprise et des dirigeants
- L'engagement pour la caution de garantie
- Attestation sur l'honneur que l'entreprise est à jour de ses déclarations et versements fiscaux et sociaux.

Seules les candidatures complètes seront prises en compte.

Les offres seront jugées sur deux critères principaux :

- La qualité du projet (60% de la note)
- le montant de la redevance pour la période estivale (40% de la note)

La commune se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats à n'importe quelle étape de la procédure.

Renseignements complémentaires au 04.50.72.81.27.